

Formations PSC1 – FC PSC1

PROCÉDURES ET MODALITÉS D'INSCRIPTION

"Formations non éligibles aux OPCO"

LA FORMATION INITIALE PSC1

- Pour s'inscrire à cette formation il faut avoir minimum 10 ans révolu le jour de la formation
- Elle est ouverte à tous même au Service Civique.
- Elle est fortement recommandée à toutes personnes encadrant des séances de pratiques sportives
- La formation initiale correspond à 7h de face à face pédagogique
- Les frais d'inscription s'élèvent à **52€** par personne



LA FORMATION CONTINUE PSC1 (FC PSC1) RECYCLAGE

- Le recyclage est obligatoire pour maintenir la validité de son diplôme.
- Tous les 2 ans est la fréquence conseillée
- Il est destiné à l'actualiser les connaissances acquises lors de la formation initiale PSC1
- Son contenu est identique à la formation initiale PSC1 sans les cas concrets.
- Il faut donc être titulaire d'un PSC1 de moins de 5 ans pour s'inscrire à une FC PSC1.
- Age minimum : 12 ans le jour de la formation
- La formation correspond à 4 heures de face à face pédagogique
- Les frais d'inscription s'élèvent à **30€** par personne



COMMENT S'INSCRIRE A UNE OU L'AUTRE DES FORMATIONS :

- L'inscription peut se faire individuellement ou collectivement par l'intermédiaire de votre club ou comité départemental.
- Vous devez remplir un **dossier d'inscription**. Il est à récupérer sur le site du CDOS 53 ou à nous demander par téléphone ou par mail,
- Ce dossier est à nous retourner dûment complété, accompagné impérativement du **règlement**
 - **52€ par personne pour une session de formation initiale PSC1 de 7h**
 - **30€ par personne pour une session de formation continue PSC1 de 4h**
- Chèque à l'ordre du **CDOS 53** (*Tout dossier incomplet ne sera pas enregistré*)
- Hors période COVID : Pour les formations en journée complète, vous avez la possibilité de réserver un repas. Le repas sera pris au « foyer des jeunes travailleurs » non loin des salles de cours. Les réservations de repas devront se faire minimum 8 jours avant la session de formation
Prix d'un repas hors boisson : **8€60** ou **9,90€** avec boisson (prix réajustable avec le changement d'année)
Le règlement et l'envoi du coupon de réservation du repas se fait en même temps que l'inscription administrative.
Attention : Tout repas réservé sera dû
- **Mode de paiement accepté** : chèque – virement - espèces
- Après validation des formations un diplôme ou une attestation vous sera envoyée sous un délai de 1 mois en même temps que votre facture acquittée. En attendant vous pouvez demander au formateur une attestation de réussite qui vous sera remise le jour même



MISE EN PLACE D'UNE SESSION PROGRAMMEE

- Le CDOS 53 s'engage à vous informer de la possibilité d'annulation de la session sur laquelle vous êtes inscrit, une semaine avant.
- Si votre session est annulée, faute d'un nombre suffisant d'inscrits, Il vous sera alors proposé le report de votre dossier sur une autre date sans frais supplémentaires.



MISE EN PLACE D'UNE SESSION PERSONNALISEE POUR UNE ASSOCIATION

- Une session de formation personnalisée peut être mise en place à votre demande dans vos locaux ou pas.
- Conditions et points à prendre en compte :
Proposer au moins 8 stagiaires – vérifier la disponibilité des formateurs.

ABSENCE LORS D'UNE SESSION

- Si votre absence à la session n'est pas signalée et justifiée une semaine avant, les frais d'inscription et de repas vous seront facturés.
- Lors de l'annulation antérieure à une semaine, 2 dates vous seront proposées. Ensuite les chèques seront encaissés.



PROTOCOLE COVID 19

- Le port du masque est obligatoire pendant la totalité de la session de formation.
Prévoir minimum 2 masques pour les sessions PSC1
- Nos sessions sont mises en place dans le respect de l'urgence sanitaire et le respect du protocole sanitaire qui nous est fourni par l'AMSS – Vous devrez attester que vous en avez pris connaissance lors de votre inscription.
- Pendant la période du COVID 19 vous devrez être autonome au niveau du repas (pas de possibilité de repas au foyer des jeunes travailleurs).

